

Lynne Castonguay



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

**277^e séance du
SÉNAT ACADÉMIQUE**

SAC-240405

Le 5 avril 2024

de 13 h 30 à 15 h 55

À distance via Microsoft Teams

PROCÈS-VERBAL
Sénat académique • SAC-240405



SAC-240405

UNIVERSITÉ DE MONCTON

277^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 5 avril 2024

À distance via Microsoft Teams

PRÉSENCES

MEMBRES

Hector Adégbidi, professeur	Edmundston	Nathalie Parent, bibliothécaire	Moncton
Hélène Albert, professeure	Moncton	Christine Paulin, professeure	Moncton
Pandurang Ashrit, doyen	Moncton	Gérard Poitras, doyen	Moncton
Claudine Auger, professeure	Shippagan	Dr Denis Prud’homme, recteur et vice-chancelier	U de M
Lyne Chantal Boudreau, professeure	Moncton	Xavier Robichaud, professeur	Shippagan
Francis Bourgoïn, étudiant	Moncton	Andrée Roy, doyenne	Moncton
Natalie Carrier, doyenne	Moncton	Gilles C. Roy, vice-recteur à l’enseignement et à la recherche	U de M
Olivier Clarisse, professeur	Moncton	Michel Soucy, professeur	Edmundston
Jeanne Mance Cormier, directrice générale de la bibliothèque par intérim	Moncton	Céline Surette, professeure	Moncton
Marianne Cormier, doyenne	Moncton	Simon Thériault, étudiant	Moncton
Lacina Coulibaly, professeur	Edmundston	Jean-François Thibault, doyen	Moncton
Étienne Dako, professeur	Moncton	AUTRES PERSONNES PRÉSENTES	
Pierre-Marcel Desjardins, professeur	Moncton	Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Salah-Eddine El Adlouni, professeur	Moncton	Janice Comeau, secrétaire d’assemblée	U de M
Pierre Philippe Ferguson, doyen	Shippagan	Gabriel Cormier, vice-recteur à l’administration et aux ressources humaines	U de M
Micheline Gleixner, professeure	Moncton	Sébastien Deschênes, vice-recteur	Edmundston
Abby Godin, étudiante	Edmundston	Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l’ens. et aux affaires professorales	U de M
Jeanne Godin, professeure	Moncton	Réjean Hall, professeur retraité	Moncton
Amel Kaouche, professeure	Edmundston	Sid Ahmed Selouani, vice-recteur	Shippagan
Érik Labelle-Eastaugh, doyen	Moncton	Paul Ward, directeur, Direction des communications	Moncton
Denis Lajoie, professeur	Moncton	Stéfanie Wheaton, registraire	Moncton
Gabriel LaPlante, professeur	Moncton	Matthieu LeBlanc	Président d’assemblée
Francis LeBlanc, doyen	Moncton		
Mélanie LeBlanc, professeure	Edmundston		
Monique Levesque, professeure	Moncton		
Sylvie Morin, doyenne	Edmundston		
Gervais Mbarga, professeur	Moncton		

Personnes excusées : Danika Beaudin et Dany Benoit

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE	4
2. CONSTATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
4. CORRESPONDANCE	4
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	4
6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-240301	4
7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-240301	4
7.1 Autres	4
8. RAPPORT DU COMITÉ DE PLANIFICATION	5
8.1 Plan d'action autochtone réseau.....	5
9. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE	6
9.1 Modification de la condition d'admission au Baccalauréat en aménagement des forêts (régimes régulier et coopératif).....	6
9.2 Résolutions transmises pour information.....	6
10. RAPPORT DU COMITÉ DES RÈGLEMENTS.....	6
10.1 Modification des informations au Répertoire pour personnes étudiantes à temps partiel (Formation continue).....	6
10.2 Modification du règlement portant sur les normes de rédaction et dépôt de la thèse ou du mémoire au 2 ^e cycle (règlement 31.6)	7
10.3 Modification du règlement portant sur les normes de rédaction et dépôt de la thèse au 3 ^e cycle (règlement 32.8)	7
10.4 Modification des règlements de cycles supérieurs.....	7
11. DESTRUCTION DES FICHIERS EXCEL COMPRENANT LE DÉTAIL DES VOTES	8
12. RAPPORT DU COMITÉ D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ	8
12.1 Cadre d'assurance de la qualité.....	8
13. RAPPORT PORTANT SUR LA DIVERSITÉ DU SECTEUR ACADÉMIQUE EN 2023	9
14. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	9
14.1 État d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie.....	9
14.2 Autres	10
15. AFFAIRES NOUVELLES.....	10
15.1 Remerciements	10
15.2 Modification à la date de la réunion du Sénat académique en août 2024	10
16. PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE.....	10
17. CLÔTURE.....	10

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	Page
ANNEXE 1 : Transcription.....	11
ANNEXE 2 : Enregistrement	27
ANNEXE 3 : Documents.....	28
Document A : Ordre du jour adopté	
Document B : Plan d'action autochtone réseau	
Document C : CPR – Modification de la condition d'admission au Baccalauréat en aménagement des forêts	
Document D : CPR – Résolutions transmises pour information	
Document E : CDR – Modification des informations au Répertoire pour personnes étudiantes à temps partiel	
Document F : CDR – Modification du règlement 31.6	
Document G : CDR – Modification du règlement 32.8	
Document H : CDR – Modification des règlements 28, 30, 31 et 32	
Document I : CAQ – Cadre d'assurance de la qualité	
Document K : Rapport sur la diversité du secteur académique	

★ Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat académique les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat académique ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat académique lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexes du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. Le procès-verbal et les annexes peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>.
- 2) L'enregistrement de la séance est déposé au Service des archives de l'Université de Moncton.
- 3) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

1. OUVERTURE (277^E SÉANCE)

13 h 30 : Le président d'assemblée souhaite la bienvenue aux personnes présentes et procède à la lecture du texte de reconnaissance des territoires autochtones : *« L'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les « Traités de paix et d'amitié » élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Peskotomuhkati avec la Couronne britannique au 18^e siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre Wolastoqey, Mi'kmaq et Peskotomuhkati et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations. »*

Les scrutateurs pour la réunion sont Aboubaker Bensaad et Janice Comeau.

En ce qui a trait aux personnes excusées, il s'agit de Danika Beaudin et Dany Benoit.

2. CONSTATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

La secrétaire générale indique que le quorum est atteint et que tout est en règle quant au droit de présence.

4. CORRESPONDANCE

Aucune.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A

R : 01-SAC-240405

Amel Kaouche, appuyée par Gervais Mbarga, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R01	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-240301

R : 02-SAC-240405

Salah-Eddine El Adlouni, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le procès-verbal SAC-240301 soit adopté tel que présenté. »

Vote sur R02	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-240301

7.1 Autres

Aucun point n'est soulevé.

8. RAPPORT DU COMITÉ DE PLANIFICATION

8.1 Plan d'action autochtone réseau

(Invités : P. Fortin et S. Bérubé)

Voir le Document B

À l'aide de diapositives électroniques, Mme Fortin et M. Bérubé présentent les grandes lignes du Plan d'action autochtone réseau 2022-2028. Les invités rappellent que deux ententes ont été ratifiées, soit le 29 juin 2020 et le 19 mars 2021. Ces ententes entre l'Université de Moncton et la Nation Wolastoquey ainsi qu'entre l'Université de Moncton et la Mi'gma'wêl Tplu'taqnn inc. expriment l'engagement de l'Université envers les peuples autochtones. Ces ententes présentent les axes de développement, notamment la gouvernance, l'accès et l'appui à la réussite, les besoins des communautés autochtones, la sensibilisation de la communauté universitaire, la visibilité de la RDCI.

Le plan d'action autochtone réseau s'inscrit dans ces grands axes et précisent les objectifs et les actions ainsi que les prévisions budgétaires pour l'année 2024-2025. Les objectifs du plan réseau sont les suivants :

1. Faciliter l'accès aux programmes d'études.
2. Renforcer la *Politique d'équité en matière d'emploi* afin de faciliter l'embauche de personnel enseignant et non enseignant autochtone.
3. Assurer une représentation autochtone au sein des instances ayant des représentantes ou des représentants communautaires.
4. Mettre en place un protocole qui respecte les façons de faire des partenaires Mi'kmaq et Wolastoqiyik.
5. Assurer la sécurité culturelle des étudiantes et étudiants autochtones.
6. Favoriser la rétention et la diplomation des étudiantes et étudiants autochtones.
7. Renforcer les relations entre les communautés Mi'kmaq et Wolastoqiyik et les trois campus de l'Université de Moncton.
8. Répondre aux besoins exprimés par les communautés Mi'kmaq et Wolastoqiyik en formation, RDCI et en engagement communautaire.
9. Faire mieux connaître les peuples autochtones, notamment les Mi'kmaq et les Wolastoqiyik, et sensibiliser la communauté universitaire à l'histoire, la culture, la réalité et les enjeux contemporains, ainsi que les aspirations de ces peuples.
10. Favoriser l'engagement interculturel entre les membres autochtones et allochtones de la communauté universitaire.
11. Rehausser la visibilité de la RDCI menée par ou avec des Autochtones, notamment les Mi'kmaq et les Wolastoqiyik.
12. Renforcer la RDCI menée par ou avec les Autochtones, notamment les Mi'kmaq et les Wolastoqiyik, dans les trois axes de développement prioritaire (les études acadiennes et les milieux minoritaires, la santé et l'environnement).

Environ 300 000 \$ est prévu au budget pour l'année 2024-2025.

Le dossier sera présenté au Comité de finance, au Comité exécutif et au Conseil de l'Université au cours des mois de mai et juin 2024.

R : 03-SAC-240405

Gilles Roy, appuyé par Hélène Albert, propose :

« Que le Sénat académique adopte le Plan d'action autochtone réseau (2022-2028). »

Vote sur R04

Pour : 29

Contre : 1

ADOPTÉE

9. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE**9.1 Modification de la condition d'admission au Baccalauréat en aménagement des forêts (régimes régulier et coopératif)**

Voir le Document C

Le Comité des programmes de premier cycle recommande une modification de la Condition d'admission C pour le programme de Baccalauréat en aménagement des forêts (régime régulier et régime coopératif). Essentiellement, on note que pour les candidates et candidats du Nouveau-Brunswick, le cours de biologie 53421 peut être remplacé par le cours de physique 51411. De plus, pour les candidates et les candidats du Québec, le cours de biologie peut être remplacé par le cours de physique 504.

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 04-SAC-240405

Gilles Roy, appuyé par Hector Adégbidi, propose :

« Que le Sénat académique accepte la modification de la condition d'admission au Baccalauréat en aménagement des forêts (régimes régulier et coopératif), afin de permettre aux personnes candidates n'ayant pas suivi le cours de Biologie 53421 (ou son équivalent) de le substituer par le cours Physique 51411 (ou son équivalent) et de respecter les exigences de la Condition d'admission C. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

9.2 Résolutions transmises pour information

Voir le Document D

Le document D présente les décisions (résolutions) du Comité des programmes – premier cycle à titre d'information. Celles-ci portent sur des modifications mineures au profil du Baccalauréat ès sciences (biologie) et des modifications au cours FORS3873.

10. RAPPORT DU COMITÉ DES RÈGLEMENTS**10.1 Modification des informations au Répertoire pour personnes étudiantes à temps partiel (Formation continue)**

Voir le Document E

Le Comité des règlements recommande des modifications techniques et de nomenclature dans les descriptions des programmes offerts à temps partiel qui sont présentés dans le Répertoire universitaire. Les modifications portent sur l'utilisation des termes « personne étudiante » et « Formation continue ».

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 05-SAC-240405

Gilles Roy, appuyé par Olivier Clarisse, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées à la nomenclature des informations retrouvées dans le Répertoire universitaire pour les personnes étudiantes à temps partiel. »

Vote sur R04

Pour : 34

Contre : 1

ADOPTÉE

10.2 Modification du règlement portant sur les normes de rédaction et dépôt de la thèse ou du mémoire au 2^e cycle (règlement 31.6)

Voir le Document F

Le Comité des règlements recommande des modifications à l'article 31.6 (rédaction de la thèse) afin de l'arrimer aux pratiques actuelles en ce concerne la présentation et le dépôt d'une thèse ou d'un mémoire au 2^e cycle. Les articles 31.6.1, 31.6.5, 31.6.6. et 31.6.7 sont modifiés.

Au sujet de la correspondance entre l'article 31.6.5 et l'article 32.8.5, un membre demande s'il y a beaucoup de cas où l'on refuse de fournir l'attestation. Le doyen de la FESR indique que cela arrive peu souvent, toutefois il y a eu des cas et les nouveaux règlements permettront d'encadrer ce type de situation au 3^e cycle.

Le Sénat académique procède à une modification à l'amiable, soit dans la 2^e phrase de l'article 31.6.7, il faut lire « Bibliothèque Champlain » plutôt que « bibliothèque générale ».

R : 06-SAC-240405

Gilles Roy, appuyé par Francis LeBlanc, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications au règlement 31.6, incluant la modification à l'amiable, soit que le terme bibliothèque générale soit remplacé par Bibliothèque Champlain. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

10.3 Modification du règlement portant sur les normes de rédaction et dépôt de la thèse au 3^e cycle (règlement 32.8)

Voir le Document G

Le Comité des règlements propose des modifications aux articles 32.8.1, 32.8.5, 32.8.6 et 32.8.7 afin qu'ils s'arriment aux pratiques actuelles en ce qui concerne la présentation et le dépôt d'une thèse ou d'un mémoire au 3^e cycle.

À noter que l'article 32.8.5 prévoit que la personne étudiante conserve le droit de faire le dépôt initial de sa thèse même si la direction de thèse refuse de fournir l'attestation.

Le Sénat académique procède à une modification à l'amiable, soit dans la 2^e phrase de l'article 32.8.7, il faut lire « Bibliothèque Champlain » plutôt que « bibliothèque générale ».

R : 07-SAC-240405

Gilles Roy, appuyé par Francis LeBlanc, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications au règlement 32.8, sous réserve que le terme bibliothèque générale soit remplacé par Bibliothèque Champlain. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

10.4 Modification des règlements de cycles supérieurs (règlements 28, 30, 31 et 32)

Voir le Document H

Le Comité des règlements présente des modifications mineures aux règlements de cycles supérieurs ainsi qu'un nouveau règlement.

Les règlements 28.12, 28.13, 28.14, 30.1, 30.3, 30.5, 30.6, 31.2 et 32.3 sont modifiés.

Pour les règlements 28.12 à 28.14, on abroge la mention du 2^e cycle puisque ces règlements devraient s'appliquer au 3^e cycle également.

Aux règlements 30.1, 30.3 et 30.5, on retire les règlements désuets et apporte des améliorations aux textes. Au règlement 30.6, on aligne le règlement avec la pratique des inscriptions en ligne.

Aux règlements 31.2.3 et 32.3.1, on ajoute l'obligation de déposer un rapport d'avancement annuel. Ce rapport fait partie des éléments pris en considération dans la préparation des évaluations de la progression et du rendement de la personne étudiante.

R : 08-SAC-240405

Gilles Roy, appuyé par Francis LeBlanc, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications aux règlements des cycles supérieurs 28, 30, 31 et 32. »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

11. DESTRUCTION DES FICHIERS EXCEL COMPRENANT LE DÉTAIL DES VOTES

R : 09-SAC-240405

Hector Adégbidi, appuyé par Olivier Clarisse, propose :

« Que les fichiers Excel comprenant le détail des votes soient détruits. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

12. RAPPORT DU COMITÉ D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

12.1 Cadre d'assurance de la qualité

Voir le Document I

Le Sénat académique est avisé qu'une correspondance en date du 18 mars 2024 ayant comme objet « Consultation au sujet du Cadre d'assurance de la qualité des programmes et des services de soutien académique » a été remise à la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales par l'ABPPUM. Cette correspondance fait partie du dossier.

Le rapport du Comité d'assurance de la qualité est déposé en première lecture. Mme Elizabeth Dawes dépose un document intitulé « Cadre d'assurance de la qualité – des programmes et des services de soutien académiques ». Les grandes lignes du dossier sont les suivantes :

- L'évaluation périodique des programmes (critères d'évaluation, rôles et responsabilités dans l'évaluation des programmes, les six étapes du processus d'évaluation périodique des programmes)
- Guides et gabarits pour l'évaluation périodique des programmes (données institutionnelles, rapport d'autoévaluation, rapport d'évaluation, élaboration et codage des recommandations, décisions du Sous-comité de la planification)
- Projets de modifications et rapports de suivi (processus d'approbation des modifications, les avant-projets, les projets de modifications, les rapports préliminaires et finaux, décision du Sénat académique)
- L'évaluation des projets de création ou de modifications majeures de programmes avant leur mise en œuvre (avis externes, évaluation externe, évaluation périodique des services de soutien académiques, rapports)

R : 10-SAC-240405

Hélène Albert, appuyée par Lacina Coulibaly, propose :

« Que le Sénat académique se transforme en comité plénier pour une durée de 30 minutes. »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

Pendant le comité plénier, à l'aide de diapositives électroniques, Mme Elizabeth Dawes (VRAEAP) présente les grandes lignes du cadre d'assurance de la qualité.

Comité plénier:

Début : 14 h 35

Fin : 15 h 20

13. RAPPORT PORTANT SUR LA DIVERSITÉ DU SECTEUR ACADÉMIQUE EN 2023

Voir le Document J

Le rapport intitulé Diversité du secteur académique 2023 qui fut préparé par le Bureau de la recherche institutionnelle (mars 2024) est déposé au Sénat académique à titre d'information.

Ce rapport vise à brosser un portrait objectif de la diversité de l'âge et du genre parmi les membres du secteur académique de l'UMoncton et de ses trois campus. Les données utilisées dans le cadre de ce rapport proviennent des trois campus en date de l'automne 2023.

14. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

14.1 État d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie

(Invité : Mathieu Lang, leader de la Stratégie)

À l'aide de diapositives électroniques, M. Lang, leader de la Stratégie, présente l'état d'avancement du plan opérationnel institutionnel. Plusieurs activités ont eu lieu au cours des derniers mois, notamment les suivantes :

- Tournée du recteur et vice-chancelier dans les campus et les facultés afin de discuter des plans stratégiques des unités et la Signature UMoncton
 - Prochaine étape : Tournée auprès des unités administratives
- Préparation des chartes de projets est en cours et du tableau de suivi des actions
- Étude de l'état des lieux des processus RH
- Embauche de Hinde Kheroua, coordonnatrice des projets de la Stratégie
- Embauche de Sabrina Sergoua, conseillère en développement et efficacité organisationnelle
- Embauche de Lise Mazerolle, chargée de rédaction

En matière d'état d'avancement des projets par chantier, les pourcentages suivants sont présentés :

Chantier Milieu de vie	16 actions	20% (avancement)
Chantier Talents	8 actions	15 % (avancement)
Chantier Ens. et rech.	25 actions	25 % (avancement)
Chantier Communautés	5 actions	15 % (avancement)
Chantier Leadership	16 actions	30 % (avancement)

En matière d'actions prioritaires en cours, notons les suivantes :

- Révision des programmes de bourses de recrutement et de rétention

- Révision de la *Politique d'évaluation des compétences*
- Révision du système informatisé Ressources humaines et paie
- Examen de l'état des lieux des fonctions RH
- Signature UMoncton sur la créativité et l'engagement
- Élaboration du cadre d'assurance de la qualité des programmes
- Élaboration du registre des principaux partenaires
- Mise sur pied du Bureau réseau de gestion de projets

Une courte période de questions s'ensuit. Les questions portent sur la formation en leadership (femme et diversité), la création du registre des partenaires, et la mise sur pied d'un incubateur.

14.2 Autres

Aucun point n'est soulevé.

15. AFFAIRES NOUVELLES

15.1 Remerciements

Le président remercie les personnes étudiantes suivantes pour leur contribution au Sénat académique : Yannick Boudreau, Abby Godin et Antoine Rochette. Il remercie également Jeanne d'Arc Gaudet, professeure à la retraite, pour son apport au Sénat.

15.2 Modification à la date de la réunion du Sénat académique en août 2024

La secrétaire générale indique qu'un changement a été apporté à la date de la réunion du Sénat académique du mois d'août. Celle-ci aura lieu **le lundi 26 août à 8 h 30**, en présentiel, au campus de Moncton.

Nouvelle date :	le 26 août 2024
Lieu :	Salon de la chancellerie, campus de Moncton
Heure :	8 h 30

16. PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE

La prochaine réunion du Sénat académique aura lieu le vendredi 10 mai 2024 à 13 h 30, en présentiel, au campus de Moncton.

17. CLÔTURE

La séance est levée à 15 h 55.



Lynne Castonguay
Secrétaire générale